



Tarbes, le 5 août 2019

UNSA Développement-Durable  
à  
Madame la Secrétaire Générale  
du MTES-MCTRCT

Madame la Secrétaire Générale,

Lors de la dernière CAP mobilités des SACDD des 21 et 22 mai 2019, l'administration a dressé, à la demande des organisations syndicales, un bilan succinct du concours interne exceptionnel d'Attaché d'Administration de l'État 2018.

Les éléments suivants nous ont été donnés :

- 67 candidats admis sur la Liste Principale et 9 sur la liste complémentaire. Le dernier candidat appelé sur la liste complémentaire était le n° 8.
- 15 hommes ont été admis dont 1 sur liste complémentaire.
- 61 femmes ont été admises dont 8 sur liste complémentaire.
- 10 techniciens admis dont 1 appelé sur la liste complémentaire.
- 57 SACDD dont 3 appelés sur la liste complémentaire.
- 4 renoncations sur la liste principale dont 2 internes (1 CTT et 1 admis à l'exa pro attaché).
- 4 renoncations sur liste complémentaire dont 2 internes.

Au total, 9 externes admis dont 2 sur liste complémentaire. Il y a eu 4 renoncations externes.

Selon ces données, 8 personnes ont renoncé au bénéfice du concours et 8 personnes a minima de la liste complémentaire ont été appelées.

Or, à notre connaissance, les nominations sur cette liste complémentaire se sont arrêtées au n° 4. Les n° 6, 7 et 8 de la liste complémentaire n'ont jamais été appelés par la DRH.

Aussi, l'UNSA souhaite connaître la liste des agents réellement nommés stagiaires suite à ce concours interne, ou tout du moins le nombre d'agents nommés au titre de ce concours.

D'après nos calculs, cela voudrait dire que seuls 63 agents ont été nommés AAE sur ce concours interne exceptionnel. Est-ce exact ? Et, dans l'affirmative, **que sont devenus les 4 postes ouverts et non pourvus en 2018 ?**

Seront-ils reportés sur le concours 2019 ? A priori, non, puisque l'arrêté 2019 fixe à 66 le nombre de postes ouverts pour ce concours 2019.

Vous comprendrez l'extrême vigilance de l'UNSA quant au suivi de ce concours interne exceptionnel prévu dans le cadre du plan de requalification de C en B et de B en A, acté en 2016. D'autant plus que celui-ci est ouvert à toute personne justifiant de 4 ans de services publics et ceci au détriment des SACDD de nos deux ministères.

Je vous remercie par avance de bien vouloir apporter **les réponses qui s'imposent** face à cette situation.

Je vous prie d'agréer, Madame la secrétaire générale, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour l'UNSA Développement-Durable,  
La secrétaire Générale  
de l'UNSA UPSAE,



Françoise Picaut,

copie :

Monsieur Jacques Clément, DRH

Monsieur William Fiacre, secrétaire général d'UNSA Développement Durable